



Syndicat de l'Ouest Lyonnais

25, chemin du Stade 69670 VAUGNERAY
04 78 48 37 47 - sol@ouestlyonnais.fr - www.ouestlyonnais.fr

Pièce n°9

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest Lyonnais

Comité Syndical élargi aux élus municipaux

Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables / *Compte-rendu*

mercredi 30 mai 2018 à 18h à la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais

Nombre de personnes présentes : une cinquantaine de personnes

BEAUVALLON	Monsieur FRANCE / Monsieur TOSOLINI / Monsieur MONTET / Monsieur MURIGNEUX
BRIGNAIS	Madame MORGEAUX / Madame LAGEZE
BRINDAS	Monsieur JEAN / Monsieur KEZEL / Monsieur PILAZ / Monsieur BIANCHI
BULLY	Madame DUCLOS
COURZIEU	Monsieur CHERBLANC
CHABANIERE	Monsieur GRENIER
CHAPONOST	Monsieur PILLARD / Monsieur COMBET
CHAUSSAN	Monsieur FURNION
EVEUX	Monsieur MARTINAGE / Monsieur MELLINGER
FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE	Monsieur CHIRAT
GREZIEU-LA-VARENNE	Monsieur SCARNA / Monsieur JEANTET
L'ARBRESLE	Monsieur ZANNETTACCI
LENTILLY	Monsieur GONDARD / Madame VAGNIER / Madame PAPOT
MESSIMY	Madame BERGER / Madame DRILLARD
MILLERY	Madame CHAPUS
MONTAGNY	Madame TURPIN / Monsieur MEUNIER / Monsieur BESSON
ORLIENAS	Monsieur FINE
POLLIONNAY	Madame JOUSSE / Monsieur MARQUIER / Monsieur TISSOT
RONTALON	Madame CROZIER / Monsieur BOUCHUT
SAIN-BEL	Monsieur DESCOMBES
SAINT-JULIEN-SUR-BIBOST	Monsieur VANEL
SAINT-GERMAIN-NUELLES	Monsieur POUILLY
SAINTE-CONSORCE	Madame DURAND / Monsieur THIMONIER
SARCEY	Monsieur LAROCHE
SOUCIEU-EN-JARREST	Monsieur CHATAIN / Monsieur GRANGE
THURINS	Monsieur VIVERT
VAUGNERAY	Madame ARNAUD
CCVL	Monsieur BEAL

A la tribune sont présents : **monsieur MALOSSE**, Président du Syndicat de l'Ouest Lyonnais et Président de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais, **monsieur BENOIT** du bureau d'études l'Atelier du Triangle

1. Mot d'introduction de monsieur MALOSSE, Président du Syndicat de l'Ouest Lyonnais

Monsieur MALOSSE, Président du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL), en charge du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de l'Ouest Lyonnais, introduit la réunion.

Les élus du SOL délégués à la révision du SCoT ont travaillé à l'élaboration du projet politique du SCoT (le Projet d'Aménagement et de Développement Durables). Il vise à l'horizon 2040 à fixer les principaux objectifs des différentes politiques publiques. Il ne bouleverse pas les grands équilibres déjà inscrits dans le PADD actuel. Les élus réaffirment le concept fondateur et structurant du « village densifié », il constitue un outil au service d'une organisation du territoire maillée en pôle d'équipements et de services.

Suite à ce travail, les élus du SOL souhaitent partager ce projet auprès des élus municipaux. Il intéresse en effet tous les élus du territoire de l'Ouest Lyonnais, les documents locaux (PLH, PLU...) constituant le réceptacle du futur SCoT révisé.

2. Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Richard Benoit, responsable de la révision du SCoT de l'Ouest Lyonnais au sein du bureau d'études « l'Atelier du Triangle », présente les 3 axes du PADD :

- AXE 1 : PROMOUVOIR LE BIEN VIVRE ENSEMBLE
- AXE 2 : DEVELOPPER L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE L'OUEST LYONNAIS
- AXE 3 : PRENDRE EN COMPTE DURABLEMENT LES PAYSAGES ET L'ENVIRONNEMENT ET FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les interventions des élus présents et les réponses apportées sont précisées ci-après.

AXE 1 : PROMOUVOIR LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

Les polarités

Monsieur CHERBLANC demande si les polarités définies dans le SCoT se feront à l'échelle communale ou d'avantage à l'échelle de bassin de vie ?

Monsieur MALOSSE répond que le PADD ouvre la possibilité de définir les polarités à ces deux échelles en fonction des choix politiques qui se feront lors du travail sur le DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs).

Monsieur BENOIT complète : le PADD pose le principe des niveaux de polarités par l'idée que le développement repose sur les équipements et services existants ou souhaités. C'est la notion de pôle d'équipements et de services.

Monsieur CHERBLANC interroge la question des hameaux : comment seront-ils traités dans le nouveau SCoT ? Possibilité d'extension, de réhabilitation des bâtiments agricoles anciens qui se dégradent ?

Pour Monsieur BENOIT cela renvoie à deux notions différentes. D'une part, le PADD laisse la possibilité de réhabiliter le bâti agricole ancien dans les hameaux en changeant sa destination. Cependant, il faut rester prudent et ne pas accélérer le phénomène des changements de destination qui privent toute reprise des bâtiments pour l'activité agricole.

D'autre part, sur la question du développement des hameaux, ceux qui joueraient un rôle de pôle d'équipements et de services pourraient ainsi être conforter.

Monsieur TOSOLINI questionne sur la prise en compte de la pluralité des besoins des habitants dans l'organisation spatiale ; outre l'habitat, comment concilier et répondre à tous les autres besoins des habitants ?

Monsieur BENOIT répond que la notion de pôle d'équipements et de services a utilement vocation à répondre aux besoins de tous les habitants selon le niveau d'équipements et de services défini.

Les transports

Monsieur VIVERT souhaiterait savoir comment le SCoT prend en compte les grands projets d'infrastructure (A45, COL) impactant le territoire de l'Ouest Lyonnais et remettant en cause le projet politique des élus ?

Monsieur MALOSSE répond que ces grands projets sont pris en compte dans le PADD afin que le SCoT soit compatible avec la DTA (Directive Territoriale d'Aménagement) de l'aire métropolitaine lyonnaise. Cependant, les élus du territoire étant opposés à ces grands projets, ils ne font pas partie des trois axes du projet d'aménagement du PADD.

Monsieur BENOIT précise que ces grands projets font l'objet d'une partie à part au sein du PADD. Certains projets de transport sont néanmoins

intégrés dans le projet politique, particulièrement ceux prévus dans l'agglomération lyonnaise situés aux portes du territoire (l'anneau des sciences, le prolongement de la ligne B du métro aux hôpitaux Sud à Pierre-Bénite, la création d'une ligne E à Alai, etc.). Il faut pouvoir anticiper les phénomènes urbains qui en découleront sur le territoire de l'Ouest Lyonnais.

Monsieur CHERBLANC se pose la question de l'adaptation du concept de « village densifié » au contexte local.

Monsieur MALOSSE explique que le concept de « village densifié » renvoie à la manière d'aménager le territoire, notamment l'espace urbain en graduant les densités et en posant le principe d'urbaniser prioritairement les tènements en centre-bourg avant toute extension de l'urbanisation localisée à proximité de la tâche urbaine. Justement, le parti pris posé dans le PADD d'organiser l'espace en pôles d'équipements et de services permet d'adapter au contexte local ce concept de village densifié en fonction du niveau défini.

L'effectivité du SCoT

Monsieur GONDARD s'interroge sur l'efficacité du SCoT à réellement maîtriser l'urbanisation et à avoir un impact sur l'organisation de l'espace.

Monsieur MALOSSE rappelle qu'effectivement le SCoT est un document de planification supra-communale à horizon 20 ans : il donne le cap, les grandes orientations du territoire. Il lui faut donc un temps d'intégration dans les documents d'urbanisme locaux pour produire ses effets. Certains PLU sont malheureusement révisés tardivement pour rentrer en compatibilité avec le SCoT. Par ailleurs, des effets indus par la suppression d'outils d'urbanisme liés à des modifications législatives, peuvent priver le SCoT d'une certaine effectivité.

Monsieur BENOIT confirme que c'est bien le PLU qui est le réceptacle des effets du SCoT afin de s'appliquer aux autorisations d'urbanisme.

L'organisation spatiale et la métropole lyonnaise

Monsieur PILLARD constate que l'organisation de l'espace répond à des logiques d'aménagement spécifiques à chaque territoire sur l'Ouest Lyonnais. Ainsi, les villes de Mornant et l'Arbresle répondent bien à une logique de centralité au niveau de leur bassin de vie. Cependant, ce n'est pas le cas pour les

Monsieur MALOSSE confirme que ce principe est déjà posé dans le SCoT actuel. Il faudra bien sûr l'adapter et prévoir le niveau d'équipements et de services cohérent au regard du territoire de l'Ouest Lyonnais et correspondant à la volonté politique des élus.

communes en limite avec la Métropole de Lyon, sous l'influence de l'agglomération. Soumises à une plus forte pression démographique et urbaine, elles se développent fortement (polarités telles que Brignais, Chaponost, Brindas, Grézieu-la-Varenne). Il lui semble ainsi que le rôle du SCoT est bien d'assurer les conditions d'un développement harmonieux sur cette lisière Est, en cohérence avec le projet de territoire.

La mobilité et le SCoT

Monsieur CHERBLANC s'interroge sur la capacité du SCoT à agir sur la mobilité.

Pour monsieur MALOSSE, le rôle du SCoT en tant que document de planification réside à poser le cadre souhaité par les élus, il restera à travailler avec les autorités organisatrices des transports pour concrétiser les objectifs fixés.

AXE 2 : DEVELOPPER L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE L'OUEST LYONNAIS

L'activité agricole sur l'Ouest Lyonnais

Monsieur POUILLY demande si des actions collectives en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs peuvent être inscrites dans le SCoT.

Monsieur MALOSSE confirme que l'activité agricole a besoin d'un soutien de la collectivité au sens large.

Monsieur GRANGE rappelle néanmoins que les aides sont hors du champ de compétence du SCoT. Des structures existent pour favoriser la création et la transmission des exploitations (l'ADDEAR, la chambre d'agriculture par exemple).

Monsieur FINE souhaite interpeller les élus sur le développement des espaces agricoles à usage de loisir (activité équine par exemple).

Monsieur MALOSSE concède que le SCoT a peu de prise sur cette nouvelle pratique puisque cette activité a bien une destination agricole.

Monsieur GRANGE souhaite attirer l'attention sur le phénomène des friches agricoles sur nos territoires périurbains soumis à de fortes pressions. Il est important de pouvoir reconquérir ce foncier en le cartographiant et en ciblant des aides spécifiques afin de rendre ces terres à l'agriculture. Le projet de loi sur l'agriculture (prévu pour 2019) serait l'opportunité de se saisir de cet enjeu.

L'emploi des jeunes sur le territoire

Madame ARNAUD souhaite plus largement évoquer l'emploi des jeunes sur le territoire. Ne pourrait-on pas créer un espace ressource pour soutenir des jeunes créateurs d'entreprises (permet une mise en adéquation des besoins) ?

Monsieur MALOSSE précise que le PADD évoque bien les nouvelles formes de travail. Des structures existent effectivement sur le SOL permettant l'émergence de jeunes entreprises (telle que la pépinière d'entreprises à la CCVG).

Pour monsieur PILLARD, la collectivité a une vraie responsabilité à garantir la bonne utilisation du foncier agricole, précieux sur le territoire. Un objectif défini collectivement d'une certaine densité de l'emploi agricole ramener à l'espace agricole serait intéressant.

Pour monsieur MALOSSE, la difficulté du maintien de la diversité des productions agricoles en périphérie de l'agglomération lyonnaise est plus globale. Elle est à la croisée de multiples facteurs. Le revenu agricole est un déterminant central.

Monsieur CHERBLANC confirme que l'aide et la promotion de certaines filières agricoles sont primordiales. Certaines filières sont porteuses mais subissent la désaffection des vocations des jeunes agriculteurs.

Selon monsieur FINE la problématique du logement des agriculteurs doit être traitée dans le SCoT. En effet, la création de lieux d'habitat pour des futurs exploitants en-dehors de l'espace agricole est un enjeu.

Monsieur GRANGE précise qu'il existe des possibilités au sein du parc social en prévoyant des critères d'attribution afin de favoriser le maintien des jeunes agriculteurs.

Monsieur ZANNETTACCI mentionne que le PADD devrait évoquer également le commerce de proximité, et faire le lien avec le DAC (Document d'Aménagement Commercial) existant.

Le tourisme

Monsieur TOSOLINI questionne : quelle stratégie touristique de l'Ouest Lyonnais face aux autres territoires ?

Monsieur BENOIT répond que le PADD insiste sur le partenariat et la complémentarité du territoire qui s'inscrit dans le triangle Lyon-Saint-Etienne-Roanne.

Monsieur TOSOLINI complète en précisant également que l'offre touristique du territoire doit s'articuler aussi avec celle au Sud du département (Vienne, le parc naturel régional du Pilat, le site archéologique de Saint-Romain-en-Gal).

Monsieur FRANCE énonce que les entreprises touristiques rencontrent des difficultés à s'implanter sur le territoire. Faut-il soutenir ces implantations ?

Monsieur MALOSSE précise que le territoire ne dispose pas de site d'intérêt majeur mais dispose d'un réseau de sites touristiques et de loisir à valoriser.

Monsieur BENOIT confirme que le territoire véhicule une image de nature proposant un cadre de vie préservé. Ce type d'activité dit de « tourisme vert » pourrait ainsi conforter cette stratégie.

La voirie

Monsieur JEAN explique que la pression démographique importante subit par sa commune implique des flux de véhicules importants. Mais il faut également penser aux

Pour monsieur MALOSSE, c'est un enjeu pour toute l'économie du territoire, notamment veiller à bien connecter les futures zones d'activités économiques.

flux de marchandises et au stationnement pour les livraisons afin d'alimenter les entreprises qui s'implantent. Elles ont ainsi besoin d'un réseau routier adapté : le SCoT se doit de poser le principe d'adaptation de la voirie.

AXE 3 : PRENDRE EN COMPTE DURABLEMENT LES PAYSAGES ET L'ENVIRONNEMENT ET FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Monsieur FINE exprime son inquiétude à bien protéger toutes les zones humides dans le SCoT, y compris celles qui ne se situeraient pas dans une trame verte ou bleue identifiée.

Monsieur BENOIT précise effectivement qu'il s'agit bien de protéger toutes les zones humides, même si une confusion peut être induite à la lecture du PADD.

Monsieur FURNION demande si les objectifs TEPOS (Territoire à Energie POSitive) du territoire sont repris dans le SCoT.

Monsieur BENOIT confirme que ces objectifs sont bien inscrits dans le PADD.

Monsieur PILLARD interroge sur le maillage du réseau d'électricité et du réseau plus globalement : est-il suffisant pour supporter le développement ? Connait-on la capacité du réseau ? Il serait opportun de poser la question à RTE.

Monsieur SCARNA s'interroge effectivement sur la capacité du réseau projeté à horizon 2040.

Monsieur TOSOLINI doute de la connaissance à horizon 20 ans de la capacité du réseau.

Monsieur SCARNA précise que le gestionnaire connaît l'état existant du réseau mais pas la capacité projetée à horizon 2040.

Pour monsieur BENOIT, le premier levier à mobiliser est bien la sobriété énergétique.

Monsieur MONTET souhaite savoir si l'étude d'alternatives aux grands projets d'infrastructure est prévue dans le PADD.

Monsieur BENOIT confirme en effet que l'étude de toute solution alternative à ces grandes infrastructures contre lesquelles les élus du territoire s'opposent est inscrite.

3. Clôture du comité syndical élargi aux élus municipaux par monsieur MALOSSE

En l'absence de question supplémentaire, monsieur MALOSSE remercie les élus présents.

Ce comité syndical élargi s'inscrit dans toute une phase de présentation du PADD. Elle se clôturera par le débat en comité syndical sur les grandes orientations du PADD prévu le mercredi 20 juin. La phase de travail sur le volet réglementaire du SCoT (DOO) commencera en juin.

Les élus peuvent bien sûr rester informés des suites de la révision en s'adressant aux services du Syndicat de l'Ouest Lyonnais et en suivant les actualités sur le site internet et dans les supports de communication locaux.

Le comité syndical élargi prend fin à 20h00.